



Intervention du SNPI au 8^{ème} congrès de la FSU

Pascale MOULLET, secrétaire générale adjointe

Chères et chers camarades,

Comme vous le savez, le SNPI-FSU est le syndicat des inspecteurs du premier et du second degré. Si nous restons un syndicat minoritaire dans cette profession, le nombre d'adhérents de notre syndicat ne cesse de croître. Dans une période où les conceptions managériales sont trop souvent dominantes, c'est clairement le signe de la difficulté croissante rencontrée par les inspecteurs dans l'exercice de leur métier. Nous voulons réaffirmer devant le congrès l'attachement du SNPI à vouloir définir la finalité des fonctions qui sont les nôtres comme centrée sur l'amélioration qualitative du service public d'éducation nationale dans une perspective qui doit essentiellement viser la démocratisation de l'accès aux savoirs et à la culture commune. De telles fonctions supposent des conditions à leur exercice.

La première est l'objet central de la charte de l'inspection portée par le SNPI. Elle exige, entre inspecteurs et enseignants, une relation de respect, de confiance et de réflexion partagée. Accompagner l'analyse des pratiques professionnelles ne peut se concevoir autrement. La responsabilité de l'enseignant, celle de la conception et de la mise en œuvre de ses enseignements, est, par nature, incompatible avec une stratégie autoritariste basée sur l'énoncé de consignes et de prescriptions. L'accompagnement est un échange, une réflexion partagée, une confrontation d'analyses.

La seconde condition revient à ne pas confondre notre action avec une stratégie de communication ministérielle. Comme tous les fonctionnaires, nous savons que c'est la loi qui, au travers de la représentation nationale, arrête la politique éducative de notre pays. Ce principe, intangible en démocratie, ne peut se confondre avec l'instrumentalisation de la formation à des fins politiques. La formation est un temps de réflexion, d'analyse des pratiques, de construction de savoirs professionnels. Sans démagogie et avec détermination, elle doit aider à prendre conscience des impératifs qui doivent guider la démocratisation de la réussite scolaire. Mais cela ne peut, en aucun cas, se résumer à une question d'obéissance réglementaire.

La troisième condition est de repenser l'évaluation des enseignants. Nous affirmons tous la nécessité d'une disjonction entre l'évaluation et la progression de carrière ou la rémunération. Et cette affirmation ne peut qu'être confortée par de récentes études qui mettent fortement en doute l'efficacité des rémunérations au mérite. Mais c'est aussi les principes mêmes de l'évaluation qu'il faut questionner. Nous restons attachés à l'inspection individuelle qui constitue un rempart nécessaire contre les volontés de faire cesser l'exception qu'elle constitue pour y substituer l'entretien administratif qui est la modalité générale d'évaluation dans la fonction publique. Mais pour autant cela ne doit pas exclure la dimension collective du travail concerté des équipes. Nous appelons de nos vœux une nouvelle définition de l'évaluation qui la considère, non pas comme un jugement externe, mais comme une élaboration partagée, une co-construction. Les fréquentes interventions que nous faisons dans les stages ou dans les RIS des syndicats enseignants de la FSU témoignent de cette nécessité de changement. Là encore, c'est sans démagogie que nous réaffirmerons que le contrôle de l'action des fonctionnaires de l'État est une nécessité mais qu'elle s'assortit d'une obligation éthique pour chaque inspectrice, chaque inspecteur. Car cette action que l'inspecteur mène au nom de l'État doit se protéger de toute velléité autoritariste et ne doit être guidée que par la volonté de contrecarrer des intérêts particuliers qui nuiraient à l'intérêt général, c'est-à-dire à la scolarisation réussie de tous les élèves.

Pour conclure, nous voulons dire combien nous sommes attachés à ce que ces volontés de transformation puissent se fonder dans un discours fédéral pour qu'au-delà de l'action légitime de chaque syndicat, nous puissions peser de tout le poids de la FSU dans l'affirmation d'un projet éducatif national ambitieux et émancipateur capable de permettre une véritable démocratisation des savoirs tout en respectant les personnels et leur travail.